



Intelligent Transportation Society of America
1100 New Jersey Avenue SE, Suite 850
Washington, DC
20003 USA

International Events and Convention Services Program
400 Place d'Youville, Long Room
Montreal, H2Y 2C2, Quebec, Canada
☎ : 514-283-2949 ; 📠 : 514-283-0384

February 15th 2017

File N° : **MTL_2017_09948**
Reference N°: RJ-03

Border to Show Off-Site Service Granted

Dear Mrs. Hopper,

In response to your correspondence dated January 19th 2017, the Canada Border Services Agency (CBSA) - International Events and Convention Services Program (IECSP) officially recognize the following event:

The ITS (Intelligent Transportation Society of America) World Congress 2017
October 30th – November 2nd 2017
Palais des congrès
Montreal, Quebec
(Move-in: October 27th-29th 2017 ; Move-out: November 2nd-3rd 2017)

The information provided to the CBSA states there will be approximately 4,500 attendees to which 85 % are foreign to Canada and that the event is close to the general public with no sales of imported goods.

We are pleased to inform you that the Border to Show off-site service, as outlined in the CBSA Departmental memorandum D8-1-2 has been granted for this event.

As outlined in your correspondence, this event is expecting approximately 185 foreign exhibitors who are importing exhibit displays for use at the event as well as magazines brochures and pens to hand out to attendees.

It should be noted that, non-Canadian exhibitors may import display items and exhibit booths temporarily as outlined in the provisions of tariff classification 9993.00.00.00 duty free, on the condition that the goods will be exported from Canada upon the completion of the event.

It has been determined that this event qualifies under the provisions of the *Foreign Organization Remission Order* as outlined in tariff classification **9830.00.00.00**. Conference materials (i.e. office paraphernalia, souvenirs, printed matter, pens, decorations, etc.) may enter Canada free of duty and taxes, provided the items will be exported upon the completion of the event.

Goods imported for sale are not eligible under tariff No. 9993.00.00.00. These goods must be accounted for at time of release on a Form B3, Canada Customs Coding Form. Commercial release processing is fully explained in Customs Memorandum D17-1-5.

Under certain circumstances, the CBSA will require a security deposit on goods temporarily imported to Canada. These goods are normally documented on the Temporary Admission Permit (Form E29B).

At the time of exportation, goods granted temporary admission on a Form E29B or Carnet must be presented along with importer's/owner's copies of the appropriate documentation to CBSA for verification and certification. This presentation may occur at a CBSA office inland or at the port of export, depending on the circumstances involved and is necessary for you to receive a refund of any securities posted. Please note that the refund is not immediate.

North American Logistic Services has been designated as the official customs broker for this event. If you have any questions regarding importing meeting materials into Canada or if you wish to inquire as to the brokerage services provided, ***please contact Robert Vieira at: 514-868-6650 or 1-877-332-8987.***

CBSA requires everyone seeking admission into Canada to properly declare themselves to CBSA by providing accurate identification. CBSA will accept a valid passport as proof of citizenship.

Persons who have been convicted of any criminal offences may be inadmissible to Canada. For more information please visit: <http://www.cic.gc.ca/english/information/inadmissibility/index.asp>

If you have attendees from visa-requiring countries (<http://www.cic.gc.ca/english/visit/visas.asp>), please contact the Special Events Unit of Citizenship and Immigration Canada (CIC) at special.events@cic.gc.ca with the specifics of your event. They will assess the visa requirements of your event.

Visa-exempt foreign nationals, excluding U.S. citizens, now require an Electronic Travel Authorization (eTA) to fly or transit through Canada. For more information please visit: www.cic.gc.ca/english/visit/eta-start.asp

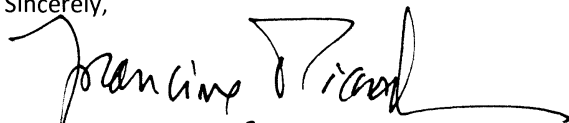
Foreign nationals may engage in exhibiting, selling or displaying goods without a work permit provided they are not selling to the general public. Direct sales to the general public require a work permit. For more information please visit: <http://www.cic.gc.ca/english/work/index.asp>

To facilitate border procedures it is recommended that exhibitors, carriers, all organizations, attendees be provided a copy of this letter for presentation to a CBSA Border Services Officer upon their arrival to Canada.

In conjunction with the presentation of this Recognition Letter, an itemized list of goods including a description, country of origin, quantity and value is required for presentation to CBSA. If your event materials will be imported by a commercial carrier or courier service, a copy of this letter should also be attached to any shipping documents.

Please do not hesitate to contact the undersigned if you have any questions or require additional information.

Sincerely,



Francine Picard

Agent des Services frontaliers | Border Services Officer
Coordonnatrice régionale, Programme des services aux Événements internationaux & Congrès (PSEIC) |
Regional coordinator, International Events & Convention Services Program (IECSP)
400, Place d'Youville
Salle des comptoirs | Long Room
Montréal, QC, H2Y 2C2
☎: 514-283-2949 ; 📠: 514-283-0384
IECSP-PSEIC_MTL@cbsa-asfc.gc.ca
Gouvernement du Canada | Government of Canada



The information you provide in this document is collected under the authority of Section 107(9) of the Customs Act for the purpose of the facilitation of border coordination services for organizers of international events being held in Canada. The information may be disclosed to Other Government departments and/or Agencies (e.g. Citizenship and Immigration Canada) for the purposes of providing assistance with admissibility requirements.

Individuals have the right of access to, the protection and correction of their personal information under the Privacy Act – Section 12. The information collected is described under the International Events Personal Information Bank CBSA PPU 040 which is detailed at www.cbsa.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/pia-efvp/atip-aiprp/infosource-eng.html

Canada



Intelligent Transportation Society of America
1100 New Jersey Avenue SE, Suite 850
Washington, DC
2003 USA

Programme des services aux événements
Internationaux et aux congrès
400 Place d'Youville, Salle des comptoirs
Montréal, Québec; H2Y 2C2
☎ : 514-283-2949 ; 📠 : 514-283-0384

Le 15 février 2017

N° dossier : MTL_2017_09948

N° référence : RJ-03

Dédouanement autorisé au lieu de l'événement
(Service hors site)

Madame Hopper,

La présente fait suite à votre lettre du 19 janvier 2017 et a pour objet de vous annoncer que le Programme des services aux événements internationaux et aux congrès (PSEIC) de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) reconnaît officiellement l'événement ci-contre:

ITS (Intelligent Transportation Society of America) World Congress

30 octobre au 2 novembre 2017

Palais des congrès

Montréal, Québec

Arrivée sur le site : 27 au 29 octobre 2017

Départ du site : 2 au 3 novembre 2017

D'après les informations dont l'ASFC dispose, l'événement attirera près de 4,500 participants dont 85 % d'entre eux proviendront de pays étrangers. De plus, l'événement sera fermé au public et aucune marchandise importée ne sera vendue durant ce dernier.

Nous sommes heureux de vous informer que le service hors site de la frontière au lieu de l'événement décrit dans le Mémoire D8-1-2 de l'ASFC (<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d8/d8-1-2-fra.pdf>) sera assuré dans le cadre de l'événement.

Selon les informations que vous nous avez fournies, l'événement devrait attirer près de 185 exposants étrangers qui importeront des kiosques pour utilisation durant l'événement ainsi que des stylos, des revues et des brochures pour fin de distribution.

Nous avons établi que les produits importés dans le cadre de l'événement sont visés par le numéro tarifaire **9830.00.00.00** et sont, par conséquent, admissibles à une exonération des droits et taxes aux en vertu du *Décret de remise visant les organisations étrangères (DROVE)*. Le matériel de conférence (c'est-à-dire les accessoires de bureau, les souvenirs, les imprimés, les stylos, les décorations, etc.) peut être importé au Canada en franchise des droits de douane, à la condition qu'il soit entendu que les produits seront exportés après la clôture de l'événement.

Il convient de noter que les exposants étrangers peuvent importer temporairement *les kiosques* en franchise des droits de douane en vertu du numéro tarifaire 9993.00.00.00, à la condition qu'ils entendent exporter ces derniers après la clôture de l'événement.

Les produits importés destinés à la vente ne sont pas visés par le numéro tarifaire 9993.00.00.00 et doivent être déclarés en détail au moyen du formulaire B3, *Douanes Canada – formulaire de codage* aux fins de mainlevée. Le Mémoire D17-1-5 de l'ASFC renferme des renseignements détaillés sur le traitement des déclarations commerciales.

Les cadeaux publicitaires importés doivent être déclarés en détail au moyen du formulaire B3, *Douanes Canada – formule de codage* aux fins de mainlevée. Les droits et taxes sont payables au moment de l'importation.

Lorsque justifié, l'ASFC peut exiger qu'un dépôt de garantie soit versé sur des produits temporairement importés au Canada. Ces produits sont normalement consignés sur une formule E29B – *Permis d'admission temporaire*.

Les produits importés qui ont été consignés sur une formule E29B – *Permis d'admission temporaire* ou sur un carnet ATA et les documents afférents remis à l'importateur ou au propriétaire doivent être présentés à l'ASFC aux fins de vérification et de certification au moment de l'exportation des produits en cause. Les exportateurs peuvent s'acquiescer de cette obligation à bureau intérieur ou à un bureau frontalier de l'ASFC, selon les circonstances, après quoi le dépôt de garantie versé leur sera remis. Sachez toutefois que les remboursements ne sont pas immédiats.

North American Logistic Services est le courtier en douane officiel pour cet événement. Si vous avez des questions concernant l'importation, au Canada, de matériel de réunion ou si vous souhaitez vous renseigner au sujet des services de courtage offerts, **veuillez communiquer avec Robert Vieira au : 514-868-6650 ou 1-877-332-8987.**

ASFC demande à chacun qui désire entrer au Canada de se présenter à l'ASFC avec les documents d'identification appropriés. L'ASFC accepte un passeport valide comme preuve de citoyenneté.

Les personnes reconnues coupables d'infractions criminelles peuvent être jugées interdites de territoire au Canada. Pour de plus amples renseignements, consultez le :
<http://www.cic.gc.ca/francais/information/inadmissible/index.asp>

Si des citoyens de pays et territoires pour lesquels le Canada exige un visa (<http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp>) participent à l'événement, veuillez transmettre les renseignements afférents à ce dernier à l'équipe responsable des événements spéciaux, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), à special.events@cic.gc.ca, pour qu'ils puissent établir les exigences en matière de visa propres à votre événement.

Les ressortissants étrangers exemptés de visa, sauf les citoyens américains, doivent désormais obtenir une autorisation de voyage électronique (AVE) pour s'envoler vers le Canada ou y transiter. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le : www.cic.gc.ca/francais/visiter/visa.asp

Les exposants étrangers peuvent exposer, vendre ou présenter des produits sans détenir de permis de travail sous réserve qu'ils ne vendent pas leurs produits au grand public. Un permis de travail est exigé pour la vente directe de produits au grand public.

Pour de plus amples renseignements, consultez le <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/index.asp>

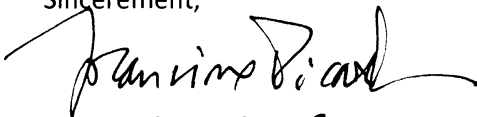
Nous vous recommandons, à dessein de simplifier les formalités douanières, de transmettre une copie de la présente lettre aux exposants, transporteurs, organisateurs, participants, etc. et de les aviser de la remettre à un agent des services frontaliers de l'ASFC à leur arrivée au Canada.

Une liste détaillée des produits doit être présentée à l'ASFC et doit comprendre les renseignements suivants : la description des marchandises, le pays d'origine, la quantité, la valeur et la devise utilisée.

Si les produits destinés à l'événement sont importés par un transporteur commercial ou un service de messagerie, les documents d'expédition doivent être accompagnés d'une copie de la présente lettre.

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne soussignée.

Sincèrement,



Francine Picard

Agent des Services frontaliers | Border Services Officer
Coordonnatrice régionale, Programme des services aux Événements internationaux & Congrès (PSEIC) |
Regional coordinator, International Events & Convention Services Program (IECSP)

400, Place d'Youville

Salle des comptoirs | Long Room

Montréal, QC, H2Y 2C2

☎: 514-283-2949 ; 📠: 514-283-0384

IECSP-PSEIC_MTL@cbsa-asfc.gc.ca

Gouvernement du Canada | Government of Canada



Les renseignements que vous fournissez dans ce document sont recueillis en vertu du paragraphe 107(9) de la Loi sur les douanes afin de faciliter les services de coordination à la frontière pour les organisateurs d'événements internationaux tenus au Canada. Les renseignements peuvent être communiqués à d'autres ministères et/ou organismes gouvernementaux (p. ex. Citoyenneté et Immigration Canada) et servir alors à fournir de l'aide pour les exigences relatives à l'admissibilité.

Les particuliers ont un droit d'accès à leurs renseignements personnels et ont droit à la protection et à la correction de ces renseignements en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels – article 12. Les renseignements recueillis sont décrits dans la banque des renseignements personnels sur les événements internationaux de l'ASFC PPU 040, dont les détails figurent à <http://www.asfc.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/pia-efvp/atip-airpr/infosource-fra.html>

Canada